



Audioconférence du 11 juin 2020 avec le Directeur général

Le taux de reprise d'activité des effectifs de la DGFI se situe autour de 80 % : plus 60 % en présentiel et 15 % en télétravail. Les autres agents sont soit en ASA, soit en congé annuel ou en congé maladie.

La campagne IR

La campagne IR touche à sa fin avec un cumul de 21 millions de télédéclarants au 10 juin. Il y a eu une forte sollicitation téléphonique de la part des contribuables. Les rendez-vous physiques ont pris de l'ampleur et devraient perdurer après la campagne IR. Les agents ont assuré entre 25 et 30000 accueils sur rendez-vous.

L'accueil doit toujours se faire dans le respect des règles sanitaires avec un niveau de protection maximum des agents et des usagers. Si ces règles devaient bouger, l'administration s'adaptera.

Mouvement de mutation des contrôleurs

La direction générale est en train de revoir le mouvement des contrôleurs pour améliorer le taux de satisfaction des demandes et prendre en compte certaines situations difficiles. Le premier mouvement s'est avéré catastrophique. Il est vrai que certains agents ont renoncé à leur promotion en B à la suite de la parution de la première mouture du mouvement. Un nouveau mouvement sera proposé et ne devrait faire que des gagnants.

Ceux qui ont obtenu leurs premiers vœux ne sont pas concernés et gardent leur nouvelle affectation. Les autres agents pourraient voir leurs demandes modifiées, mais uniquement pour obtenir un vœu classé plus haut dans leur demande de mutation.

Divers sujets RH

Congés bonifiés : le Directeur général (DG) a annoncé que les agents pourront prendre leurs congés bonifiés dès cet été, s'ils le désirent.

Reliquat de congés 2019 : deux pistes sont actuellement étudiées :

- pouvoir les mettre sur le CET 2021, car il n'est pas possible de débloquer la session 2020 et cela laissera la possibilité d'ouvrir un CET pour ceux qui n'en disposent pas ;
- pouvoir les utiliser dans le cadre de l'ordonnance sur les congés.

La prime covid : le DG a confirmé que la prime covid serait bien versée sur la paye de juillet. Le choix des bénéficiaires revient aux chefs de service. Les organisations

syndicales ont fait remarquer que cela posait des problèmes dans certains services et que le versement devait se faire dans la transparence.

La rémunération des inspecteurs stagiaires : le DG a confirmé que les inspecteurs stagiaires seraient bien rémunérés selon les mêmes modalités et aux mêmes dates que les promotions antérieures et ce même si le stage pratique et la titularisation avaient été décalés du fait de la situation sanitaire. Leur rémunération sera régularisée après la tenue de la CAP de titularisation.

La rupture conventionnelle : l'administration a indiqué que les conditions d'application de la rupture conventionnelle seront discutées lors du CTR du 18 juin. Elles feront rapidement l'objet d'une note d'information aux directions.

Le dialogue social

Les organisations syndicales ont fait remarquer au DG que le contrat de performance avait été envoyé aux agents avant d'être discuté avec elles.

Le DG a confirmé que le contrat de performance 2020-2022 avait été signé au début du confinement (le 16 mars 2020) et qu'il liait la DGFIP au ministère du Budget et au Secrétariat Général. Certains points pourront bouger pour tenir compte des leçons à tirer de la crise sanitaire. Le DG reviendra vers les agents sur ce sujet après le CTR du 18 juin.

Une discussion s'est engagée sur les modalités d'un dialogue social rénové respectueux des organisations syndicales. Le Directeur général considère qu'il est de la responsabilité de chacune des parties que le dialogue se passe dans de bonnes conditions et dans la transparence. Chacun doit pouvoir s'exprimer mais aussi prendre ses responsabilités. Les organisations syndicales doivent admettre des désaccords et ne pas quitter la salle lorsque les propos ne leur conviennent pas.

L'UNSA DGFIP milite depuis toujours pour le développement d'un dialogue social ouvert et constructif. Dans un passé récent, nous avons montré que nous étions capables de maintenir le dialogue malgré un contexte de réformes parfois difficile. L'UNSA est un syndicat de propositions pour qui le dialogue et la discussion doivent permettre de trouver des solutions et des compromis au bénéfice de toutes les parties, mais sans rogner sur les droits des agents.

L'UNSA DGFIP souhaite que le dialogue qui s'est développé tout au long de la crise sanitaire puisse perdurer et devenir les bases du nouveau dialogue social à la DGFIP.